

Paris, le 9 février 2017

Réf. : 11/2017/MJ/ES

Madame la Ministre,

Les dernières propositions relatives à la mise en œuvre du protocole sur les "parcours professionnels, les carrières et les rémunérations" ont été présentées aux organisations syndicales le 2 février dernier.

La CFDT Fonctions publiques a bien noté les évolutions apportées au projet initial. Toutefois, à ce stade, nous tenons à vous faire part de notre déception sur plusieurs points :

- sur le versant hospitalier, nous regrettons que le travail d'alignement sur les grilles des personnels paramédicaux ne soit pas poussé à son terme, notamment sur les grades de débouché ;
- nous regrettons que la généralisation du troisième grade ne s'applique pas aux corps et cadres d'emplois de la filière sociale ;
- l'échelon terminal proposé (grade fonctionnel ou statut d'emploi), est insuffisant à nos yeux. Depuis l'ouverture de la concertation, la CFDT vous a fait part de sa revendication qui est que la grille proposée culmine à l'indice brut 1015 ;
- la date de mise en œuvre de l'accès à la catégorie A : pour la CFDT, cette date aurait dû être la plus proche possible du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous avons donc formulé la demande claire que le basculement des agents sur la nouvelle grille se fasse au 1<sup>er</sup> février 2018.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ces revendications, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en mon profond respect.

Mylène JACQUOT



Secrétaire générale

Madame la Ministre  
Ministère de la Fonction publique  
Secrétariat particulier  
80 rue de Lille  
75007 PARIS

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)